



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage de la BPCO

Question écrite n° 35987

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de renforcer le dépistage de la broncho pneumopathie chronique obstructive (BPCO). Aujourd'hui, plus des deux tiers des patients atteints de BPCO ne sont pas diagnostiqués. Or cette absence de diagnostic constitue un frein à sa prise en charge, alors même que c'est une maladie qui évolue de manière silencieuse. La BPCO provoque environ 17 500 décès chaque année en France, soit bien plus que la grippe. La BPCO est une maladie malheureusement sournoise et méconnue du grand public ainsi que du corps médical. En effet, les symptômes sont très insidieux et trop souvent associés à un état dépressif ou à une fatigue passagère. Cette maladie, qui a de grandes difficultés à être soignée une fois qu'elle se développe, altère la qualité de vie des patients qui en sont atteints. Aussi, elle lui demande quelles actions il compte mettre en œuvre pour favoriser un dépistage précoce de la BPCO afin de mieux prévenir les conséquences de cette maladie.

Texte de la réponse

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie fréquente qui peut être dépistée par les médecins généralistes équipés d'un spiromètre et formés à son utilisation. Plusieurs études ont montré la nécessité d'une formation appropriée des personnes réalisant la spirométrie ainsi qu'un contrôle qualité rigoureux pour obtenir des résultats de qualité. La spirométrie a un rôle central pour le diagnostic de la BPCO mais la consommation de tabac reste le principal facteur de risque de BPCO, bien loin devant d'autres facteurs de risque comme les expositions professionnelles à des toxiques ou irritants, les facteurs environnementaux ou génétiques. La prévention de la BPCO repose principalement sur la lutte contre le tabagisme. Le rôle des professionnels de santé est capital pour questionner systématiquement leur patient sur leur consommation de tabac et sensibiliser les fumeurs aux risques liés à cette consommation comme le recommande la Haute Autorité de Santé (HAS) dans son guide sur le « parcours du patient BPCO

[<https://www.ameli.fr/medecin/actualites/ameliorer-la-prise-en-charge-des-patients-ayant-une-bronchopneumopathie-chronique-obstructive>] » du 31 janvier 2020. Un questionnaire HAS est mis à disposition des professionnels pour repérer précocement les patients à risque de BPCO et les premiers symptômes de BPCO. Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le plan gouvernemental Priorité Prévention fait de la lutte contre le tabac une priorité de santé publique. Le Programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 confirme la volonté de réduire de façon drastique le tabagisme. Les mesures prises ont conduit à une baisse historique de la prévalence du tabagisme en France. Enfin, l'information aux patients et aux professionnels de santé sur la BPCO a été renforcée, avec une campagne de communication nationale de Santé publique France consacrée au tabac et à la BPCO en 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35987

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 861

Réponse publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1892